

“Bill C-113, An Act to provide for government expenditure restraint, be not now read a second time but that it be read a second time this day six months hence.”

And debate arising thereon;

MID-DAY INTERRUPTION

At 1:00 p.m., the Speaker left the Chair until 2:00 p.m., pursuant to Standing Order 24(2).

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee in the Economics envelope of Bill S-8, An Act to regulate the manufacture and importation of motor vehicles and motor vehicle equipment to reduce the risk of death, injury and damage to property and the environment;

Mr. Corbeil, seconded by Mr. Weiner, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Economics envelope.

And debate arising thereon;

By unanimous consent, it was ordered,—That the motion be amended by having the Bill referred, after second reading, to the Standing Committee on Transport.

Debate was resumed on the motion of Mr. Corbeil, seconded by Mr. Weiner,—That Bill S-8, An Act to regulate the manufacture and importation of motor vehicles and motor vehicle equipment to reduce the risk of death, injury and damage to property and the environment, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Transport.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Transport.

The Order being read for the consideration at the report stage of Bill C-88, An Act to amend the Copyright Act, as reported with amendments by a Legislative Committee;

On motion of Mr. Danis for Mr. Beatty, seconded by Mr. Crosbie (St. John's West), the Bill, as amended, was concurred in at the report stage.

«le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Il s'élève un débat.

INTERRUPTION DE LA MI-JOURNÉE

À 13h00, le Président quitte le fauteuil jusqu'à 14h00, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du secteur Économie du projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux.

M. Corbeil, appuyé par M. Weiner, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie.

Il s'élève un débat.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la motion soit modifiée afin que le projet de loi soit renvoyé, après la deuxième lecture, au Comité permanent des transports.

Le débat reprend sur la motion de M. Corbeil, appuyé par M. Weiner,—Que le projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Danis, au nom de M. Beatty, appuyé par M. Crosbie (Saint-Jean Ouest), le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.